



Montréal, le 27 mai 2015



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.513

Madame,

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information citée en rubrique.

Votre demande visait à obtenir l'information sur « les bonis de performance qui seront versés aux gestionnaires de Loto-Québec en 2015, rétroactivement à 2014, avec le projet de loi 28 ». En réponse à cette demande, veuillez noter qu'aucun boni ne sera versé aux gestionnaires de Loto-Québec pour la période visée.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Lynne Roiter
Secrétaire générale et
Vice-présidente - Direction juridique
Responsable de la Loi sur l'accès à l'information